



Conseil d'administration

346^e session, Genève, octobre-novembre 2022

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment du dialogue social

Date: 27 septembre 2022

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Réunions sectorielles tenues en 2022 et propositions concernant les activités sectorielles en 2023

Objet du document

Dans le présent document, le Conseil d'administration est invité à prendre note du compte rendu des travaux des réunions tenues au cours du premier semestre de 2022, à autoriser leur suivi (partie I) et à approuver les propositions formulées concernant les réunions sectorielles mondiales prévues pour la période allant du deuxième au quatrième trimestre de 2023 (partie II) (voir le projet de décision au paragraphe 26).

Objectif stratégique pertinent: Dialogue social et tripartisme.

Principal résultat: Tous les résultats stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Néant.

Incidences juridiques: Néant.

Incidences financières: Néant.

Suivi nécessaire: Le Bureau devra assurer le suivi proposé.

Unité auteur: Département des politiques sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: [GB.343/POL/2\(Rev.2\)](#); [GB.341/POL/3\(Rev.1\)](#); [GB.335/POL/3](#); [GB.345/PV/Projet](#); [GB.338/POL/3/décision](#).

► I. Réunions tenues au premier semestre de 2022

A. Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier

1. Conformément aux décisions précédentes du Conseil d'administration ¹, la réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier s'est déroulée sous forme hybride du 24 au 28 janvier 2022.
2. La réunion était présidée par M. Abdulla Murad Al-Mulla (Oman), désigné par le groupe gouvernemental du Conseil d'administration. La vice-présidence était assurée par M. Juan Francisco Pozo Mejía (Équateur) pour le groupe gouvernemental, M. Giancarlo Ferrara pour le groupe des employeurs et M^{me} Rita Berlofa pour le groupe des travailleurs.
3. La réunion a rassemblé 106 participants, dont 40 représentants et conseillers gouvernementaux originaires de 24 États Membres, plus 24 observateurs gouvernementaux (originaires de 17 États Membres), ainsi que 13 représentants et conseillers des employeurs et 18 représentants et conseillers des travailleurs, auxquels il convient d'ajouter 2 observateurs issus d'organisations internationales ou d'organisations internationales non gouvernementales.
4. La réunion avait pour objet d'aborder les défis et les perspectives liés aux conséquences de la numérisation sur l'avenir du travail dans le secteur financier en s'intéressant surtout aux tendances mondiales, de même qu'aux politiques, stratégies et bonnes pratiques de nature à promouvoir le travail décent dans ce secteur.
5. Un document d'information établi par le Bureau a servi de base aux discussions ². Le compte rendu des travaux résume la teneur des discussions qui se sont déroulées lors de la réunion ³ et qui ont donné lieu à l'adoption de conclusions et de recommandations concernant l'action future ⁴.

B. Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans la construction (1992)

6. Conformément aux décisions précédentes du Conseil d'administration ⁵, la réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans la construction (1992) s'est tenue à Genève du 21 au 25 février 2022.
7. La réunion était présidée par M. Jukka Sakari Takala. La vice-présidence était assurée par: M. Luiz Carlos Lumbreras Rochas (Brésil) pour le groupe gouvernemental; M John Beckett pour le groupe des employeurs; et M^{me} Monica Tepfer pour le groupe des travailleurs.

¹ GB.341/POL/3(Rev.1), GB.343/POL/2(Rev.2).

² TMDFS/2022.

³ TMDFS/2022/9.

⁴ TMDFS/2022/8.

⁵ GB.335/POL/3, GB.343/POL/2(Rev.2).

8. La réunion a rassemblé 84 participants, dont 8 experts désignés par le groupe gouvernemental du Conseil d'administration, 8 experts désignés par le groupe des employeurs et 8 experts désignés par le groupe des travailleurs, leurs conseillers, 41 observateurs gouvernementaux et 7 observateurs issus d'organisations internationales ou d'organisations internationales non gouvernementales.
9. La réunion d'experts avait pour objet d'analyser le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans la construction et d'en adopter une version révisée.
10. Un projet de texte établi par le Bureau a servi de base aux discussions. Le compte rendu des travaux ⁶ de la réunion d'experts résume la teneur des débats qui s'y sont déroulés et se sont conclus par l'adoption de la version révisée du recueil de directives pratiques ⁷.

C. Réunion technique sur le COVID-19 et le relèvement durable du secteur du tourisme

11. Conformément aux décisions précédentes du Conseil d'administration ⁸, la réunion technique sur le COVID-19 et le relèvement durable du secteur du tourisme s'est tenue sous forme hybride du 25 au 29 avril 2022.
12. La réunion était présidée par M^{me} Joséphine Andriamamonjariison, désignée par le groupe des employeurs du Conseil d'administration. La vice-présidence était assurée par M^{me} Gabriela Jaramillo (Équateur) pour le groupe gouvernemental, M. Ignacio Eduardo Capurro pour le groupe des employeurs et M^{me} Kerstin Howald pour le groupe des travailleurs.
13. La réunion a rassemblé 130 participants, dont 64 représentants et conseillers gouvernementaux originaires de 39 États Membres, plus 22 observateurs gouvernementaux (originaires de 13 États Membres), ainsi que 12 représentants et conseillers des employeurs et 22 représentants et conseillers des travailleurs, auxquels il convient d'ajouter 10 observateurs issus d'organisations internationales ou d'organisations internationales non gouvernementales.
14. La réunion avait pour objet d'évoquer la problématique actuelle et nouvelle dans le secteur du tourisme sur fond de pandémie de COVID-19, en privilégiant les politiques, les stratégies et les bonnes pratiques de nature à assurer un relèvement sûr et durable et à promouvoir le travail décent et pérenne dans ce secteur.
15. Un document d'information établi par le Bureau a servi de base aux discussions ⁹. La note sur les travaux résume la teneur des débats qui se sont déroulés à la réunion ¹⁰ et se sont achevés par l'adoption de conclusions et de recommandations concernant l'action future ¹¹.

⁶ MESH/2022/10.

⁷ MESH/2022/8.

⁸ GB.341/POL/3(Rev.1), GB.343/POL/2(Rev.2).

⁹ TMSR/2022.

¹⁰ TMSR/2022/9.

¹¹ TMSR/2022/8.

D. Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime

16. Conformément aux décisions précédentes du Conseil d'administration ¹², la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime s'est réunie à Genève les 16 et 17 mai 2022.
17. Le porte-parole du groupe des armateurs était M. Charles Darr et celui du groupe des gens de mer, M. Mark Dickinson.
18. La réunion avait pour objet de mettre à jour le montant mensuel minimum du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés, mentionné dans le texte de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), (principe directeur B2.2.4), lequel révisait une disposition similaire figurant dans la recommandation (n° 187) sur les salaires et la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996, et de formuler la recommandation idoine au Conseil d'administration.
19. La sous-commission a adopté une résolution concernant le montant mensuel minimum du salaire ou de la solde de base prévu par l'OIT pour les matelots qualifiés. Dans cette résolution, elle acceptait notamment d'actualiser le montant minimum de la solde de base d'un matelot qualifié en la portant à 658 dollars des États-Unis (dollars É.-U.) au 1^{er} janvier 2023, à 666 dollars É.-U. au 1^{er} janvier 2024 et à 673 dollars É.-U. au 1^{er} janvier 2025; elle approuvait en outre le taux devant servir de base à tout nouveau calcul ¹³. La sous-commission y affirmait par ailleurs que le mécanisme actuel – assorti de la formule énoncée dans la Résolution concernant le salaire minimum de l'OIT pour les matelots qualifiés – lequel a été adopté par la Commission paritaire maritime lors de sa 26^e session (octobre 1991), devait être maintenu jusqu'à nouvel ordre. Elle consentait toutefois à examiner la formule et sa méthodologie afin de déterminer si le processus était optimisé et invitait le Bureau à l'épauler en la matière. Elle invitait de surcroît le Conseil d'administration à convoquer une réunion de la sous-commission au premier semestre de 2025 afin d'actualiser le taux applicable au montant mensuel minimum de la solde de base, qui serait applicable au 1^{er} janvier 2026, puis tous les deux ans, et à prier la sous-commission de rendre compte directement au Conseil d'administration.

Réunions prévues au dernier trimestre de 2022

Première réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargée d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain

20. Lors de sa 345^e session (juin 2022), le Conseil d'administration a approuvé les points de détail de la première réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargée d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain ¹⁴ (le groupe de travail tripartite mixte). Ce groupe de travail tripartite, qui sera composé de huit représentants gouvernementaux investis par l'Organisation maritime internationale (OMI), de huit représentants des armateurs et de huit représentants des gens de mer, se réunira à Genève du 13 au 15 décembre 2022. À sa 127^e session, le Conseil de l'OMI a choisi de désigner les gouvernements des pays suivants pour représenter l'OMI auprès du groupe de travail

¹² GB.341/POL/3(Rev.1), GB.343/POL/2(Rev.2).

¹³ [SWJMC/2022/4](#).

¹⁴ [GB.345/PV/Projet](#).

tripartite mixte, à savoir: l'Argentine, la France, les Îles Marshall, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, les Philippines et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ¹⁵. Il a en outre été décidé que tous les autres États Membres de l'OIT pourraient assister à la réunion en qualité d'observateurs.

► II. Réunions prévues pour la période allant du deuxième au quatrième trimestre de 2023

A. Réunions qui se tiendront en 2023

21. Lors de sa 341^e session (mars 2021), le Conseil administration a approuvé le programme des réunions sectorielles prévues en 2022-23 ¹⁶. À sa présente session, le Conseil d'administration est prié de fixer les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition de trois réunions envisagées pour la période allant du deuxième au quatrième trimestre de 2023 (voir l'annexe I). La liste de toutes les réunions sectorielles mondiales approuvées pour l'exercice 2022-23 est jointe à l'annexe II.

B. Report de la réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs

22. À sa 341^e session, le Conseil administration a approuvé la tenue d'une réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs ¹⁷. La mise au point du projet de directives a été confiée à un groupe de travail par correspondance créé par le Sous-comité de l'élément humain, de la formation et de la veille (OMI), à l'occasion de sa huitième session (7-11 février 2022). L'exécution du projet sera reportée à la neuvième session (2023) du sous-comité de l'OMI et le résultat sera ultérieurement transmis à l'OIT qui le révisera et le mettra en forme afin qu'il soit débattu par les mandants tripartites lors de la réunion d'experts, laquelle devait avoir lieu au troisième trimestre de 2023 ¹⁸. Afin d'allouer le temps nécessaire au traitement et à la révision du projet de directives, et suite aux consultations menées avec l'OMI, il est proposé de reporter la réunion d'experts au premier trimestre de 2024.

C. Bureau des réunions

23. En application de l'article 6 du Règlement des réunions techniques et de l'article 6 du Règlement des réunions d'experts, le bureau desdites réunions se compose d'un président et de trois vice-présidents (une personne issue de chacun des trois groupes). En ce qui concerne les réunions techniques, le Conseil administration nomme à la présidence l'un de ses membres titulaires ou suppléants, en respectant un roulement entre les trois groupes ou, en l'absence de candidat un mois avant la réunion, demande au Bureau de choisir une personne indépendante, ayant une connaissance spécialisée des questions se rapportant à l'ordre du jour, et d'en informer la

¹⁵ OMI, «127^e session du Conseil (C 127), 11 au 15 juillet 2022 (session à distance)». Voir également GB.345/INS/7. Les gouvernements désignés par le Conseil de l'OMI figurent aussi parmi les États Membres de l'OIT.

¹⁶ GB.341/PV, paragr. 653.

¹⁷ GB.341/POL/3(Rev.1).

¹⁸ GB.344/POL/2(Rev.1), annexe II.

réunion¹⁹. S'agissant des réunions d'experts, le président est choisi par le Bureau international du Travail. Pour les deux catégories de réunions, les trois vice-présidents sont élus parmi les représentants, les experts ou leurs conseillers dans chacun des trois groupes.

24. En tenant compte du calendrier de roulement, le Conseil d'administration est invité à désigner les présidents des réunions ci-après:

Réunion technique	Dates	Désignation par
Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement	13-17 février 2023	le groupe des employeurs
Réunion technique sur le relèvement économique vert, durable et inclusif du secteur de l'aviation civile	17-21 avril 2023	le groupe des travailleurs
Réunion technique sur la numérisation dans le commerce de détail en tant que vecteur de reprise économique et de travail décent *	25-29 septembre 2023	le groupe gouvernemental
Réunion technique sur le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures *	20-24 novembre 2023	le groupe des employeurs

* Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration à sa présente session.

25. Le Conseil d'administration est prié d'informer le Bureau de l'élection des vice-présidents au sein des trois groupes un mois avant la tenue des réunions.

► Projet de décision

26. Le Conseil d'administration:

- a) **approuve le compte rendu des travaux des trois réunions mentionnées dans la partie I du document GB.346/POL/3 et autorise le Directeur général à les publier;**
- b) **prie le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations concernant l'action à venir de l'OIT, formulées par les réunions mentionnées dans la partie I du GB.346/POL/3;**
- c) **autorise le Directeur général à publier la version révisée du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans la construction;**
- d) **autorise le Directeur général à porter à la connaissance des Membres de l'OIT, conformément au principe directeur B2.2.4 de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), le taux révisé applicable au montant mensuel minimum du salaire de base ou de la solde de base d'un matelot qualifié;**
- e) **approuve la convocation, au cours du premier semestre de 2025, de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime;**

¹⁹ GB.338/POL/3/décision.

- f) prend note de la décision prise par le Conseil de l'Organisation maritime internationale (OMI), à sa 127^e session, de désigner les huit gouvernements des pays visés au paragraphe 20 du document GB.346/POL/3 pour représenter l'OMI à la première réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargée d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain (13-15 décembre 2022), et d'inviter tous les autres États Membres de l'OIT à assister à la réunion en qualité d'observateurs;**
- g) approuve les propositions figurant à l'annexe I du document GB.346/POL/3 concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui y sont indiquées;**
- h) approuve le report, du troisième trimestre de 2023 au premier trimestre de 2024, de la réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs;**
- i) accepte d'informer le Bureau de la nomination des présidents et de l'élection des trois vice-présidents aux réunions mentionnées dans la partie II du document GB.346/POL/3 un mois avant la tenue de chaque réunion.**

► **Annexe I**

Programme des réunions sectorielles prévues de mai à novembre 2023

Réunions approuvées par le Conseil d'administration (GB.341/POL/3(Rev.1))	Dates proposées	Durée proposée	Titre proposé	Objet proposé	Composition proposée
Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables	8-12 mai 2023	5 jours	Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables	La réunion aura pour objet d'adopter des directives sur la promotion du travail décent dans le secteur agroalimentaire.	Huit experts gouvernementaux; huit experts employeurs; huit experts travailleurs; gouvernements intéressés en qualité d'observateurs (une personne par gouvernement). Organisations internationales et organisations internationales non gouvernementales officielles, présentes en qualité d'observateurs. Gouvernements à inviter en qualité d'experts: Égypte, Équateur, Indonésie, Liban, Malawi, Mexique, Pays-Bas et Viet Nam. Gouvernements figurant sur la liste de réserve: Afrique du Sud, Allemagne, Bangladesh, Brésil, Colombie, Jordanie, Kenya et Philippines.
Réunion technique sur la numérisation dans le commerce de détail en tant que vecteur de reprise économique et de travail décent	25-29 septembre 2023	5 jours	Réunion technique sur la numérisation dans le commerce de détail en tant que vecteur de reprise économique et de travail décent	Cette réunion aura pour objet d'évoquer les perspectives et les défis concernant l'avenir du travail pour le commerce de détail dans le contexte de la numérisation en tant que vecteur de reprise économique centrée sur l'humain, y compris au sortir de la pandémie de COVID-19, dans le but d'adopter des conclusions, dont des recommandations sur l'action à venir.	Tous les gouvernements; huit représentants des employeurs; huit représentants des travailleurs; conseillers; observateurs. Organisations internationales et organisations internationales non gouvernementales officielles, présentes en qualité d'observateurs.

Réunions approuvées par le Conseil d'administration (GB.341/POL/3(Rev.1))	Dates proposées	Durée proposée	Titre proposé	Objet proposé	Composition proposée
Réunion technique sur le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures	20-24 novembre 2023	5 jours	Réunion technique sur le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures	Cette réunion aura pour objet d'évoquer les perspectives et les défis concernant le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures, dans le but d'adopter des conclusions, dont des recommandations sur l'action à venir.	Tous les gouvernements; huit représentants des employeurs; huit représentants des travailleurs, conseillers; observateurs. Organisations internationales et organisations internationales non gouvernementales officielles, présentes en qualité d'observateurs.

► **Annexe II****Liste des réunions sectorielles approuvées par le Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2022-23 et dates proposées**

Date	Titre de la réunion	Lieu
2022		
24-28 janvier	Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier	Genève
21-25 février	Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans la construction (1992)	Genève
25-29 avril	Réunion technique sur le COVID-19 et le relèvement durable du secteur du tourisme	Genève
9-13 mai	Quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006) * – (Partie II)	Genève
16-17 mai	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	Genève
26-30 septembre	Réunion technique sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique	Genève
28 novembre-2 décembre	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière	Genève
13-15 décembre	Première réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargée d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain	
2023		
18-20 janvier	Organes consultatifs sectoriels	Genève
13-17 février	Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement	Genève
17-21 avril	Réunion technique sur le relèvement économique vert, durable et inclusif du secteur de l'aviation civile	Genève
8-12 mai (dates à confirmer)	Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables	Genève
25-29 septembre (dates à confirmer)	Réunion technique sur la numérisation dans le commerce de détail en tant que vecteur de reprise économique et de travail décent	Genève
20-24 novembre (dates à confirmer)	Réunion technique sur le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures	Genève

* Organisée conjointement par le Département des politiques sectorielles et le Département des normes internationales du travail.